

## COMPTE RENDU DU 9 JUILLET 2012

DEPARTEMENT  
LOIR ET CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du 9 juillet 2012

**MAIRIE**  
CHISSAY EN TOURAINE  
**41051**

### **Délibération N°2012/1**

L'an deux mil douze le neuf juillet, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MIJEON, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION : 29 juin 2012**

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. MIJEON Jean-Michel, M. MARTIN Pierre, M. FARDEAU Thierry, Madame SIMIER Christelle, Mademoiselle SIMIER Catherine, M. RAGOT Josselin, , Melle Stéphanie BAK, M. MARION Sébastien, CLAVIER Jean-Claude,

**ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES:** M. PELLE Gilles, M PLASSAIS. Philippe, M. PILOQUET Yannick

**POUVOIRS :** Monsieur LEVEQUE Raphaël a donné pouvoir à M. MIJEON Jean-Michel.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. MIJEON Jean-Michel, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Secrétaire de séance : M. Sébastien MARION

### **OBJET : ACCEPTATION D'UN DOSSIER NON MENTIONNE A L'ORDRE DU JOUR.**

Vu le code des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-10,  
Vu la convocation du Conseil Municipal envoyée et publiée le 30 mai 2012

Monsieur le Maire soumet à titre exceptionnel, au Conseil Municipal en début de séance, le dossier suivant

- CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE CHISSAY EN TOURAINE POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS. (**Réhabilitation du stade de rugby**)

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

-Accepte d'ajouter à l'ordre du jour le dossier cité ci-dessus.

**OBJET : REALISATION D'UN PRET DE 31 000.00€ (BUDGET EAU)**

Le conseil Municipal de la commune de CHISSAY-EN-TOURAINNE, après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre et des conditions générales des prêts, décide :

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>.**

Pour financer des travaux (sur le réseau d'eau et de ses infrastructures), la commune de CHISSAY EN TOURAINNE contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre un emprunt de la somme de 31 000.00€ au tauxFixe de 3.120% trimestriel pour une durée de 5 ans . Les frais de dossier s'élèvent à 150.00€

**ARTICLE 2.**

Monsieur MIJEON Jean-Michel, maire est autorisé à signer le projet de contrat

**ARTICLE 3.**

Le Maire de la Commune de CHISSAY en TOURAINNE, décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

POUR : 10

CONTRE : /

ABSTENTION : /

**OBJET : REALISATION D'UN PRET DE 39 000.00€ (BUDGET EAU)**

Le conseil Municipal de la commune de CHISSAY-EN-TOURAINNE, après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre et des conditions générales des prêts, décide :

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>.**

Pour financer des travaux (sur le réseau d'eau et de ses infrastructures), la commune de CHISSAY EN TOURAINNE contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire

Centre un emprunt de la somme de 39 000.00€ au tauxFixe de 3.120% trimestriel pour une durée de 5 ans . Les frais de dossier s'élèvent à 150.00€

**ARTICLE 2.**

Monsieur MIJEON Jean-Michel, maire est autorisé à signer le projet de contrat

**ARTICLE 3.**

Le Maire de la Commune de CHISSAY en TOURAINNE, décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

POUR : 10

CONTRE : /

ABSTENTION : /

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS.**

Monsieur le Maire, fait connaître à son assemblée qu'il sollicite après du Conseil Régional du Centre dans le cadre du contrat régional du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais, une subvention destinée au développement de l'accès à la culture. Il précise que cette subvention est liée à l'aménagement de l'immeuble affecté à recevoir la bibliothèque municipale, ainsi qu'à son mobilier et équipement.

L'aide financière sollicitée représente 20% des travaux H.T. soit :  $(231\,455\text{€} \times 20\% = 46\,291\text{€})$  qui se décompose de la façon suivante :

- ✓ Le montant des travaux. H.T. (y compris Honoraires Architecte, plus BCT plus SPS), s'élève à la somme de : 199 596€
- ✓ L'achat du mobilier, matériel H.T. s'élève à la somme de 28 115€
- ✓ L'équipement informatique H.T. s'élève à la somme de 3 744€

Monsieur le Maire, demande à son Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier. Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

-sollicite la subvention auprès du Conseil Régional du Centre dans le cadre du contrat régionale du pays de la vallée du Cher et du Romorantinais

-Dit que les travaux sont inscrits au B.P. 2012

-Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**OBJET : CONTRAT A DUREE DETERMINEE (ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE) AU PROFIT DE M. LEMERLE Sébastien.**

Vu la délibération du 30 septembre 2011

Vu les contrats à durée déterminées du 5 janvier 2012 et du 2 mai 2012

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 2

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire fait connaître à son assemblée que conformément à la réglementation il y a lieu d'établir au profit de M. LEMERLE Sébastien un contrat à durée déterminée

(Accroissement saisonnier d'activité) pour une période de trois mois à compter du 1/08/2012

-Demande à son Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

-Pour : 10

-Contre : /

-Abstention : /

-Précise que pour le bon fonctionnement du service il y a lieu de reconduire par un contrat à durée déterminée (Accroissement saisonnier d'activité), pour trois mois à compter du 1/08/2012, jusqu'au 31/10/2012, Monsieur LEMERLE dans ses fonctions.

-Dit que la dépense est inscrite au B.P. 2012

**OBJET : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET EAU DE LA COMMUNE.**

Le Conseil Municipal de CHISSAY-EN-TOURAIN

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 13 avril 2012 approuvant le budget primitif

Sur la proposition du Maire

Vu l'avis de la commission des finances en date du

Après en avoir délibéré

DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Approuver la proposition du Maire d'effectuer le virement de crédit en raison des travaux nécessaires en fonctionnement, de diminuer les crédits de report à l'article 023 (Virement à la section d'investissement) d'un montant de 23 000.00€.

Les recettes de la section d'investissement article 021 sont diminuées du même montant et de diminuer les dépenses d'investissement chapitre 23 de ce même montant pour garder l'équilibre budgétaire.

**VIREMENT DE CREDIT.**

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	<b><u>Diminution sur crédits alloués (en dépense)</u></b>		<b><u>Augmentation des crédits (en dépense)</u></b>	
<b><u>OBJET DES DEPENSES</u></b>	Chapitre et	Sommes	Chapitre et	sommes

	article		article	
Virement à la section d'investissement	023	- 23000.00€	011 Art 615	+ 23000.00€

### **DECISION MODIFICATIVE**

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	<b><u>Diminution des crédits (dépense)</u></b>		<b><u>Diminution des crédits (recette)</u></b>	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Installations, matériel et outillage techniques	23 art 2315	- 23 000.00€		
Virement de la section de fonctionnement			021	- 23 000.00€

**ARTICLE 2 :** Autorise les virements de crédits exposés ci-dessus

**OBJET :** ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EMANANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CHISSAY-EN-TOURAINNE RELATIF A LA REHABILITATION DU STADE DE RUGBY.

Monsieur le Maire fait connaître à son Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la communauté de Communes du Cher à la Loire , sous le couvert d'un fonds de concours vient de lui octroyer une somme de 18 000.00€ correspondant à la réhabilitation du stade de rugby.

Il demande à son conseil municipal de se prononcer sur ce dossier

Le conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour : 10

Contre : /

Abstention: /

- Accepte le montant de la participation financière qui s'élève à 18 000.00€
- Autorise le Maire à signer la convention Communauté de Communes/Mairie de Chissay-en-touraine.

**OBJET :** QUESTIONS DIVERSES (NEANT)

Le Maire,  
Jean-Michel MIJEON